



Jour enfant malade pour parent travaillant ensemble

Par **nobody**, le **08/02/2008** à **14:17**

bonjour,
ma femme et moi travaillons dans le même magasin et notre employeur nous dit que nous n'avons droit qu'à 3 jours pour enfant malade et 3 jours hospitalisation pour les deux.
hors d'après moi la convention stipule juste que dans le cas de parent travaillant dans la même entreprise les jours de congé ne peuvent excéder 6 jours, sans préciser la répartition.
ce qui change tout car dans ce cas nous avons droit par exemple à 3 jours pour enfant malade chacun.
pouvez vous m'expliquer qui à raison.
cordialement